



## DELIBERATION N°2024/08/MJI DU 14 FEVRIER 2024 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'EXTENSION DE LA MAIRIE DE M'TSANGAMOUI

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 2

De votants : 2

*Nota* – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site [www.portailco.yt](http://www.portailco.yt), et que la convocation du conseil avait été faite le 10 février 2024

### **Présents :**

ALIDINA ASSANI CHAKA, ALI BACARI CHARAFINA

### **Absents :**

AHAMADA COMBO SAID VALDO, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, SAID MADI ZAINA, SAINDOU MOHAMADI, NOUDJOURN MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINAT, MROIVILI AMINA, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, VITA SOIDIKI, NOUDJOURN MADI ASSANI, MADI MARI DAROUECHI, SOILIH ANSSUMATI, SOUFFOU ZAIN-YA, OUMARI RADHIA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MADI MOITSOUMOU, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 10 février 2024, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture mercredi 14 février 2024 à 8h00 dans la salle des délibérations de la mairie.**

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **MME ALI BACARI Charafina** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La commune de M'tsangamouji a pris la délibération n°2023/02/MJI du 11 janvier 2023 portant sur une demande de subvention au Conseil Départemental pour l'extension de la Mairie de M'tsangamouji à hauteur de 673 910.40€.

Malheureusement la définition du projet date de 2018, les besoins ont donc évolué entre la nouvelle phase de programmation et la phase AVP. De plus une partie du projet a obtenu une subvention de l'Etat. Le projet évolue également en prenant en compte le



projet de revitalisation du quartier du terrain de foot de M'tsangamouji, déjà en cours avec les travaux de rénovation et sécurisation de la mairie ainsi que les travaux du plateau couvert de M'tsangamouji.

Le développement du plateau sportif sécurisé couvert avec gradins 500 places environ nécessite des places de parking qui sont prévues au niveau des services techniques actuel. Ces travaux de la SPL976 demandent donc de déménager le bâtiment des services techniques comprenant actuellement :

- Bureaux des directions techniques
- Bureaux de la Poste municipale
- Bureaux de la police municipale

A cela s'ajoute que l'ensemble des services administratifs de la mairie de M'tsangamouji manque de place avec le développement de nouveaux services comme la restauration scolaire ou la gestion du marché.

En effet dans la phase préprogrammation, le projet était estimé à 1 461 538€. selon le plan de financement suivant :

- Etat (33.89%) : 495 320€
- Conseil départemental de Mayotte (46.11%) : 673 910.40€
- Commune (20%) : 292 307.60€ (dont 239 750 € de FCTVA)

Mais à la suite des études de maîtrise d'œuvre en phase AVP, le projet est à nouveau estimé à 2 300 400.00€.

La commune souhaite demander un accompagnement financier du Conseil Départemental de Mayotte selon le nouveau plan de financement suivant :

- Etat (21.53%) : 495 320€
- Conseil départemental de Mayotte (58.47%) : 1 345 000€
- Commune (20%) : 460 080€ (dont 384 608.48 € de FCTVA)

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

### **DECIDE,**

1) Valider le nouveau plan de financement ci-dessous pour la demande de subvention, pour « l'extension de la mairie de M'tsangamouji » :

- Etat (21.53%) : 495 320€
- Conseil départemental de Mayotte (58.47%) : 1 345 000€

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUI

- Commune (20%) : 460 080€ (dont 384 608.48 € de FCTVA)
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 14 février 2024

**Pour extrait conforme**

**Le Maire**

**IBRAHIMA SAÏD MAANRIFA**



Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA

Date : 14/02/2024

Qualité : Maire